

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2009)  
**Heft:** 1849

**Artikel:** La pression fiscale, indicateur de la vigueur démocratique : relevé par "Alternatives économiques" dans la "Revue française des finances publiques"  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1014017>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **La pression fiscale, indicateur de la vigueur démocratique**

*Relevé par «Alternatives économiques» dans la «Revue française des finances publiques»*

Revue de presse (13 décembre 2009)

Un titre en forme de provocation? Oui, si l'on adhère au dogme de l'amaigrissement financier des collectivités publiques et si l'on croit aux bienfaits de la concurrence fiscale. Oui, si l'on mesure la liberté à l'aune du revenu individuel disponible. Non, si l'on veut bien tenir compte des faits. Un exercice pratiqué par deux chercheurs français.

Dans un article paru dans le dernier numéro de la *Revue française des finances publiques*, André Barilari et Thomas Brand montrent, chiffres à l'appui, que le paradoxe n'est qu'apparent: le niveau des prélèvements obligatoires (données du Fonds monétaire international) et la

vigueur démocratique d'un Etat (données de *Freedom House*) sont fortement corrélés. Plus la part de la fiscalité dans le PIB est importante, plus un pays est démocratique. Les pays dont le poids de la fiscalité est relativement faible, inférieur à 12-15% du PIB, sont souvent des dictatures. Ceux dont la fiscalité est plus importante – jusqu'à 25% du PIB – sont semi-démocratiques. Alors que les pays où la fiscalité pèse au moins 28% du PIB sont presque toujours démocratiques. La corrélation est confirmée si l'on prend en compte l'indice de développement humain du Programme des Nations unies pour le développement.

Les auteurs notent que l'impôt ne matérialise pas seulement la présence de l'Etat. Il témoigne aussi de l'existence d'un système social qui permet à l'individu d'exister.

A partir de ces corrélations, les chercheurs ne se risquent pas à définir un optimum fiscal. Mais au-delà d'un certain seuil, le risque de dépenses imprudentes croît. Par contre la concurrence fiscale effrénée à laquelle se livrent les collectivités publiques pour appâter les bons contribuables met en péril les tâches de l'Etat – sécurité, justice, développement et cohésion sociale. Et les éloigne de la norme démocratique.

## **L'alignement de la Suisse «souveraine»**

*Il y a un an, la Suisse devenait membre de l'espace Schengen*

Jean-Daniel Delley (14 décembre 2009)

Deux semaines après la votation populaire, l'interdiction des minarets fait encore l'actualité médiatique. Et les souverainistes n'en finissent pas de se réjouir de cette décision. Par contre le premier anniversaire de l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen est évoqué avec beaucoup plus de discréetion.

Il n'y a d'ailleurs pas de quoi pavoiser. En effet notre pays

est contraint d'adapter en permanence sa législation au droit européen car l'accord est dit évolutif, sans pour autant participer à l'élaboration de ce dernier. En une année, Bruxelles a édicté pas moins de 96 règles dans ce domaine. La plupart sont d'ordre technique. Mais d'autres présentent une importance politique certaine.

Ainsi une directive de l'Union limite à 18 mois la détention d'étrangers en situation illégale

en vue de leur expulsion, alors qu'en 2006 la Suisse a étendu cette durée de 12 à 24 mois. Nous devrons nous adapter d'ici janvier 2011. Notre législation sur les armes ne correspond pas aux standards européens: en particulier seuls les jeunes tireurs pourront à l'avenir disposer d'une arme sans détenir un permis. Si la Suisse peut refuser l'octroi d'un visa Schengen à des personnes particulières, comme elle l'a fait à l'encontre de certains